

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Franck DETCHEVERRY Maire.

**Délibération N° 26-25**

Nombre de conseillers municipaux présents : 10  
Nombre de procuration : 0  
Nombre de conseillers municipaux absents : 1  
Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

**Objet : Désignation d'un représentant au sein de la Conférence Territoriale de la Santé et de l'Autonomie et de la Commission Territoriale de Coordination des Politiques Publiques de Santé.**

Etaient présents : Denis DETCHEVERRY, Franck DETCHEVERRY, Magali DE LIZARRAGA LUCAS, Nancy HAYES, Ketty ORSINY, Denis VIGNEAUX, Flore OLAISOLA ORSINY, Vicky YON, Loïc GASPARD et Justine BRAQUART.

Etait absent : Nicolas LEMAINÉ.

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Ketty ORSINY.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- La loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral n°022 du 12 janvier 2018 portant désignation des membres de la CTSA ;
- L'arrêté n°004 du 05 janvier 2018 portant désignation des membres de la CTCPPS ;

**SUR**

- L'exposé du Président ;

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

**Article 1 :** Désigne Franck DETCHEVERRY pour représenter la Mairie de Miquelon-Langlade au sein de la Conférence Territoriale de la Santé et de l'Autonomie et de la Commission Territoriale de Coordination des Politiques Publiques de Santé.

**Article 2 :** Précise que Magali DE LIZARRAGA LUCAS le suppléera en cas d'absence.

Ainsi fait et délibéré en séance le 31/03/2025.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,



Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE



**PROCEDURES DE RECOURS**  
**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**  
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12